Juillet/août 2011 - n°191

FRuiTROP

Version française

Marché de la banane — bilan 1er semestre : toutes les bonnes choses ont une fin

Le retour de la maladie de Panama : une préoccupation majeure pour la banane

Moment de vérité pour les reefers

Petite histoire des affrètements de banane

http://passionfruit.cirad.fr

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite

cirad

Le retour de la maladie de Panama

Une préoccupation majeure pour la banane

Le monde de la recherche bananière s'est réuni en juin au Pérou pour faire un point sur l'avancée de la maladie de Panama (race tropicale 4). La première étape d'une lutte efficace contre ce champignon du sol reste la prophylaxie. Ainsi, le groupe a émis un certain nombre de recommandations à l'intention des employés d'opérateurs fruitiers, des représentants de compagnies phytosanitaires, des inspecteurs de compagnies de certification, des représentants d'ONG et de tous visiteurs de plantations de banane en Asie du Sud-est et d'ananas en Amérique du Sud.

Parmi les catastrophes majeures de l'agriculture mondiale, il y a celles occasionnées par les maladies. Parmi celles-ci on peut citer : le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*), responsable de la mort de plus d'un million de personnes en Irlande et la Maladie de Panama du bananier (*Fusarium oxysporum f.* sp. *cubense*), responsable de la reconversion forcée de l'industrie bananière mondiale. En dépit des progrès considérables réalisés dans le contrôle des maladies des plantes au cours des dernières décennies, la meilleure mesure à suivre reste l'exclusion, c'est-à-dire l'action d'éviter l'entrée de l'agent pathogène. Ce communiqué a pour objectif d'alerter et d'informer les voyageurs sur le danger potentiel de ces maladies afin d'empêcher ou de limiter l'introduction de pathogènes des cultures de bananiers et d'ananas dans les zones considérées comme indemnes de maladies.

Il existe plusieurs agents pathogènes du bananier en Asie du Sud-Est qui, s'ils sont introduits et disséminés sur le continent américain, peuvent gravement affecter la production. Ces agents pathogènes sont : la race tropicale 4 de *Fusarium oxysporum f.* sp. *cubense*, agent causal de la Maladie de Panama, maladie virale connue sous le nom de virus du bunchy top bananier (BBTV), et les maladies foliaires dues à *Mycosphaerella eumusae* (Septoria Leaf Spot) et *Haplobasidium musae* (Malayan Leaf Spot). De tous ces agents pathogènes, la race tropicale 4 de *Fusarium* est sans aucun doute celui qui présente le plus grand risque de provoquer de graves problèmes tant sur l'agro-industrie bananière qu'auprès des petits producteurs d'Amérique latine et des Caraïbes, car la plupart des variétés de banane et de banane plantain cultivées dans la région y sont sensibles.

Le fait que la race tropicale 4 soit présente à Davao, aux Philippines, où interviennent les principales compagnies bananières, et par où passent fréquemment leurs employés ou les représentants des compagnies phytosanitaires avant de retourner vers l'Amérique centrale et du Sud, constitue un risque important d'introduction accidentelle de ce pathogène sur le continent américain.

Le même risque existe vis-à-vis de voyageurs visitant d'autres pays où la race tropicale 4 est présente comme Taïwan (Kaohsiung), l'Australie (Territoire du Nord), l'Indonésie (Halmahera, Irian Jaya, Java, Sulawesi, Papouasie Nouvelle Guinée et Sumatra), la Malaisie et la Chine (provinces du Sud).

La fusariose de l'ananas, causée par le champignon *Fusarium guttiforme*, présente également une grande menace pour la culture de l'ananas si l'agent causal est introduit dans les zones considérées comme indemnes. Cette maladie est présente en Afrique du Sud, au Brésil et en Bolivie (il existe une fusariose similaire en Argentine, au Paraguay et en Uruguay), mais absente des autres zones productrices d'ananas du continent américain.

Du fait de la présence de cette maladie au Brésil, où interviennent les compagnies productrices et où les représentants de compagnies phytosanitaires font des visites fréquentes, il est très important de prendre des précautions pour éviter l'introduction accidentelle de cette maladie dans les autres zones de production d'ananas d'Amérique centrale et du Sud qui en sont toujours indemnes.

Les recommandations suivantes doivent être suivies par toute personne qui visite des plantations de banane aux Philippines et en Asie du Sud-Est, ainsi que des plantations d'ananas en Amérique du Sud (spécialement au Brésil). Elles s'adressent en particulier aux employés des compagnies fruitières, aux représentants des compagnies phytosanitaires, aux représentants d'ONG et autres inspecteurs de compagnies certificatrices :

1. Ne pas visiter de plantations où a été rapportée la présence d'une de ces maladies, à moins que cela soit absolument nécessaire.

2. Si des plantations sont visitées dans un de ces pays, même si la présence de ces maladies n'a pas été officialisée, il est recommandé de se munir de vêtements et d'une paire de chaussures additionnels pour une utilisation unique dans le pays à visiter, ou

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite

Maladie de Panama

© Thierry Lescot

d'utiliser des bottes prêtées sur place. Laisser sur place chaussures et vêtements avant la sortie du pays.

3. Ne jamais revenir dans son pays d'origine avec les chaussures utilisées lors des visites de plantations, y compris les visites de bureaux et stations d'emballage, dans les pays où la maladie est présente.

4. Au minimum, il est recommandé que les vêtements (chapeaux et casquettes inclus) soient lavés avant de quitter le pays. Les mêmes recommandations concernent les sacs à dos, sacs d'appareil photographique ou autres objets emportés dans les plantations ou les zones visitées.

5. Ne pas collecter, ni transporter du sol ou des plantes, ni des parties de plantes, d'aucun genre ou espèce, dans les pays ciblés. Si, pour raisons professionnelles, la prise d'échantillons est nécessaire pour un usage interne dans le pays, cela doit être fait sous le contrôle d'un spécialiste et en respectant les législations de quarantaine existantes.

6. Ne jamais exporter d'échantillons de sol, de plantes ou parties de plantes, d'aucune espèce, depuis les pays touchés par ces maladies vers l'Amérique latine, les Caraïbes ou l'Afrique où il existe des productions d'ananas et de banane.

7. Si des exportations de matériel végétal de banane ou d'ananas d'un de ces pays sont nécessaires, elles doivent se faire uniquement sous forme de culture in vitro et être accompagnées de tous les certificats phytosanitaires nécessaires, émis par des laboratoires reconnus, qui spécifient que les plantes sont exemptes de pathogènes. Le certificat doit indiquer de manière explicite que le matériel est exempt de *Fusarium oxysporum f.* sp. *cubense*, race tropicale 4 (pour le cas du bananier) et de *Fusarium guttiforme* (pour le cas de l'ananas). Il est préférable que le matériel végétal de base soit analysé par des techniques moléculaires telles que la PCR.

8. Les transferts de matériel génétique de *Musa* doivent respecter le Protocole de transfert de matériel au travers des Centres de Transit Internationaux établis à cet effet. En plus de l'obtention d'un certificat phytosanitaire du pays d'origine, il est recommandé que les services phytosanitaires accrédités effectuent une nouvelle indexation par méthode PCR une fois que les plantes arrivent dans le pays de destination. On doit procéder à la mise en quarantaine des plantes introduites pour observation et analyse minutieuses avant leur transfert et leur plantation au champ.

9. Les outils ou instruments spécifiques ayant servi à la prise d'échantillons de sol ou de parties de plantes doivent être laissés dans le pays. Si pour des raisons de spécificité d'équipement et de coût, le matériel de prise d'échantillon doit retourner dans son pays d'origine, celui-ci doit être complètement désinfecté avant sa sortie du pays, et ce de la manière suivante :

   a. Toutes les particules de sol et résidus de plantes doivent être soigneusement retirés.

   b. Un triple lavage du matériel à l'eau courante doit être effectué.

   c. Les outils ou instruments doivent être immergés dans une solution désinfectante, de préférence de l'hypochlorite de soude à 5 %, ou alternativement de l'alcool à 70 % durant cinq minutes puis rincés à l'eau. Il est aussi possible d'utiliser du formol à 40 %. Vérifier les instructions du matériel pour éviter les dégâts par corrosion.

10. Ne pas prendre un vol de retour vers le pays d'origine immédiatement après la visite d'une plantation. Le visiteur doit se doucher avant de prendre le vol de retour et suivre strictement les recommandations 2, 3 et 4.

11. Ne ramener dans son pays de résidence aucun type de souvenir artisanal confectionné avec du matériel végétal de bananier ou d'ananas.

Il est impératif de suivre strictement les recommandations ci-dessus. La durabilité de l'activité agricole, et tout spécialement la production des banane, banane plantain et ananas sur le continent américain, dépend en grande partie de la prévention vis-à-vis de l'introduction de maladies exotiques à impact économique important comme celles citées dans ce document.

Ces recommandations ont été élaborées par un groupe de scientifiques qui travaillent sur les musacées et l'ananas en Amérique latine et dans les Caraïbes en collaboration avec MUSALAC et Bioversity International. Bien que tous les efforts aient été fournis pour s'assurer que les recommandations soient fondées sur les connaissances disponibles considérées comme fiables, le groupe décline toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences de l'utilisation de cette information ■

Pour de plus amples informations, ou si vous avez des doutes ou des suggestions, prenez contact avec le Bureau régional de Bioversity de votre continent ou écrivez à l'adresse suivante :

Amérique latine et Caraïbes
Turrialba, Costa Rica
Tél : (506) 2556 2431 / m.dita@cgiar.org
Asie
Los Baños, Philippines
Tél : (632) 845 0563 / a.molina@cgiar.org

Afrique
Kampala, Ouganda
Tél : (256) 414 286 213 / e.karamura@cgiar.org

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite